



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

12 avril 2022

Résultats de l'enquête d'avril 2022 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi se sont durcis pour les prêts aux entreprises en raison de perceptions d'un risque accru, et un nouveau durcissement est attendu
- La demande de prêts des entreprises a continué d'augmenter, motivée principalement par des besoins en fonds de roulement
- Les banques interrogées considèrent que la politique monétaire de la BCE continue de soutenir l'activité de prêt, mais dans une moindre mesure que lors des campagnes précédentes

Selon l'enquête d'avril 2022 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, au premier trimestre 2022, les critères d'octroi – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – ont été durcis pour les [prêts ou lignes de crédit aux entreprises](#) (pourcentage net de banques ressortant à 6 %, cf. graphique 1). S'agissant des [prêts au logement consentis aux ménages](#), les banques de la zone euro ont fait état d'un léger durcissement net des critères d'octroi (pourcentage net de 2 %), tandis que ces critères ont continué de s'assouplir pour les [crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages](#) (pourcentage net de – 5 %). Les banques ont cité les perceptions d'un risque accru et une moindre tolérance au risque, dans le contexte de forte incertitude, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et le niveau élevé des prix de l'énergie et des consommations intermédiaires comme étant les facteurs à l'origine du durcissement net des critères d'octroi pour les prêts aux entreprises. Pour le deuxième trimestre 2022, les banques s'attendent à un durcissement net beaucoup plus prononcé des critères d'octroi pour les prêts aux entreprises, reflétant probablement l'impact économique incertain de la guerre en Ukraine et l'anticipation d'une politique monétaire moins accommodante. En outre, les banques s'attendent à un

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

durcissement net modéré des critères d'octroi pour les prêts au logement ainsi que pour les crédits à la consommation et les autres prêts aux ménages.

Au premier trimestre 2022, les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – correspondant aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – se sont légèrement durcies pour les prêts aux entreprises et pour les prêts au logement. Dans le cas des prêts aux entreprises, cela est dû principalement à un élargissement considérable des marges sur les prêts plus risqués, tandis que les marges sur les prêts standard se sont élargies dans une moindre mesure. S'agissant des crédits à la consommation et des autres prêts aux ménages, les modalités et conditions générales se sont légèrement assouplies en raison du resserrement des marges sur les prêts.

Les banques ont déclaré, dans l'ensemble, une poursuite de la hausse de la [demande de prêts ou des tirages sur les lignes de crédit des entreprises](#) au premier trimestre 2022 (cf. graphique 2). La demande de prêts a résulté du fort impact positif des besoins de financement des entreprises au titre du fonds de roulement, reflétant les perturbations des chaînes d'approvisionnement ainsi que les stocks de précaution et les détentions de liquidité. L'investissement fixe a continué d'avoir une incidence positive sur la demande de prêts, mais dans une moindre mesure qu'au trimestre précédent. En outre, le bas niveau général des taux d'intérêt ainsi que les autres besoins de financement, y compris au titre des fusions et acquisitions et du refinancement et de la restructuration de la dette, ont contribué positivement à la demande de prêts émanant des entreprises. La [demande de prêts au logement](#) et de [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#) a continué d'augmenter en termes nets au premier trimestre 2022. L'augmentation nette de la demande de prêts au logement résulte principalement du niveau général des taux d'intérêt. La demande de crédits à la consommation a été soutenue par les dépenses en biens de consommation durables et – dans une moindre mesure – par la confiance des consommateurs. Pour le deuxième trimestre 2022, les banques s'attendent à une poursuite de l'augmentation nette de la demande de prêts des entreprises, mais à une diminution nette de la demande de prêts au logement et à une demande de crédits à la consommation globalement inchangée.

D'après les banques interrogées, l'accès au refinancement interbancaire s'est détérioré au premier trimestre 2022, reflétant le durcissement des conditions sur les marchés financiers pour les banques. Les banques ont indiqué que les programmes d'achats d'actifs de la BCE et la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO III) continuaient d'avoir une incidence positive sur leur position de liquidité et sur les conditions du financement de marché. Elles s'attendent, au cours des six prochains mois, à ce que cette incidence s'atténue dans le cas des TLTRO et à ce qu'elle devienne négative dans le cas des programmes d'achats d'actifs de la BCE.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Les banques ont également indiqué que les programmes d'achats d'actifs de la BCE et le taux négatif de la facilité de dépôt avaient un impact négatif sur leur rentabilité, principalement via les produits nets d'intérêts. Cet effet a été atténué par le système à deux paliers de la BCE pour la rémunération des excédents de liquidité et par le programme TLTRO III. Les achats d'actifs de la BCE, le taux négatif de la facilité de dépôt et le programme TLTRO III ont eu un effet d'assouplissement net continu sur les conditions d'octroi de prêts et un impact positif sur les volumes de prêts, mais généralement dans une moindre mesure par rapport aux déclarations précédentes. Les banques s'attendent à ce que l'impact des programmes d'achats d'actifs de la BCE se traduise par un durcissement net des conditions d'octroi de prêts et par un impact essentiellement négatif sur les volumes de prêts au cours des six prochains mois. S'agissant du taux négatif de la facilité de dépôt et des TLTRO III, l'effet d'assouplissement net sur les conditions d'octroi de prêts et l'impact positif sur les volumes de prêts devraient généralement s'affaiblir.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête d'avril 2022 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au premier trimestre 2022 et sur les changements attendus au deuxième trimestre 2022. La campagne d'avril 2022 a été réalisée entre le 7 mars et le 22 mars 2022. Au total, 151 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Silvia Margiocco](#), au : +49 69 1344 6619).

Notes

- Un [rapport relatif à cette campagne d'enquête](#) est disponible sur le site internet de la BCE. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page Internet.
- Les **séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du [Statistical Data Warehouse](#) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Les [résultats nationaux](#), publiés par les différentes banques centrales nationales, peuvent être obtenus sur le site Internet de la BCE.
- **Pour des informations plus détaillées** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler–Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « [The euro area bank lending survey](#) », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016.

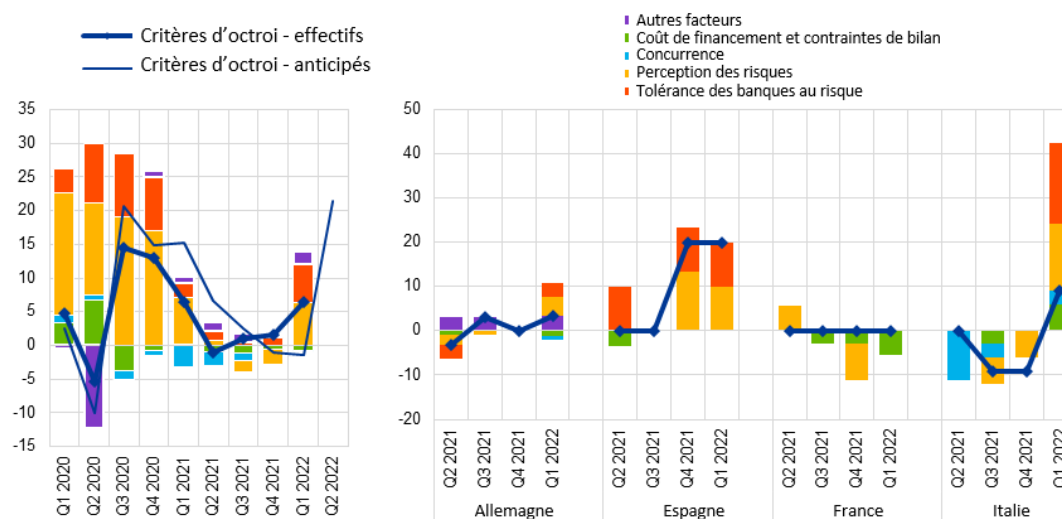
Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



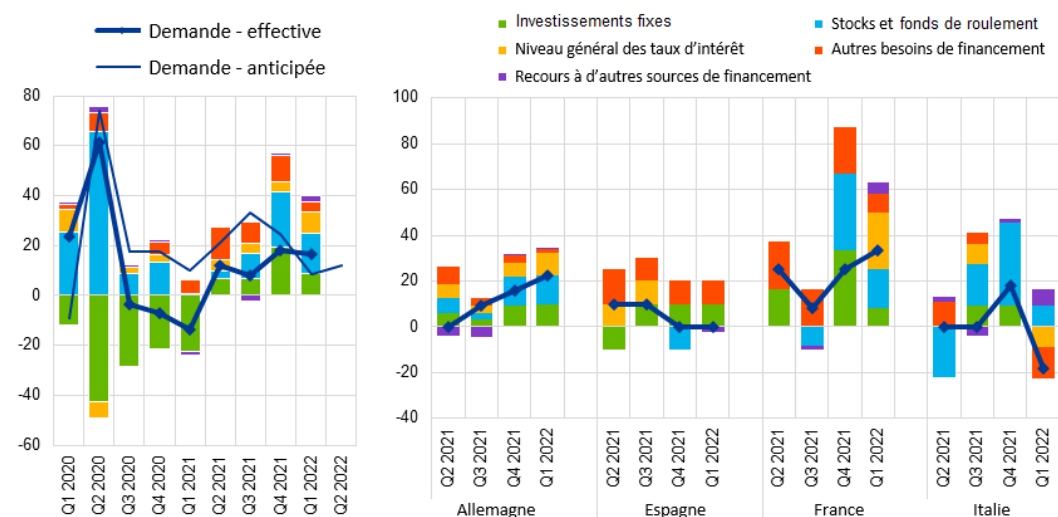
Source : BCE (enquête BLS).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ». Les pourcentages nets pour « autres facteurs » se rapportent à des facteurs supplémentaires mentionnés par les banques comme ayant contribué aux modifications des critères d'octroi.

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête BLS).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ».

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France